



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2024/065/A.J.

*Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques*

*Visa de Mme Sandie L'HERMITTE
Chef du Service Contentieux*

*Affaire suivie par Marion GUILLEMANT
Conseiller Juridique*

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Requête devant le tribunal administratif de Toulon n° 2401439 en annulation de l'arrêté du 5 mars 2024 infligeant à un agent une sanction d'exclusion temporaire de fonctions de 2 ans.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide d'ester en Justice, en défense, dans l'affaire visée en objet. La SCP IM AVOCATS, Avocats, domiciliée 23, rue Peiresc, 83000 TOULON, sera le représentant légal de la Commune, en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le numéro 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 22/AR/55 du 3 mai 2023.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 30 MAI 2024

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 30 MAI 2024

PUBLIE LE 30 MAI 2024

Acte à classer

2024065AJ

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-05-30T15-05-07.02 (MI253270791)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240530-2024065AJ-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2024/065/A.J. Requête devant le tribunal administratif de Toulon n. 2401439 en annulation de l'arrêté du 5 mars 2024 infligeant à un agent une sanction d'exclusion temporaire de fonctions de 2 ans.

Date de décision : 30/05/2024



Certifié
Conforme

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DAJ SFP 2024 065 AJ.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/05/24 à 15:05

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 30/05/24 à 15:05

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 30/05/24 à 15:11